

Macédoine-Grèce : les pouvoirs de la toponymie

Nadège Ragaru

► **To cite this version:**

Nadège Ragaru. Macédoine-Grèce : les pouvoirs de la toponymie. Grande Europe, La Documentation française, 2010, pp.1-7. hal-01023827

HAL Id: hal-01023827

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01023827>

Submitted on 15 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Macédoine-Grèce : les pouvoirs de la toponymie

Nadège Ragaru¹

Au voyageur venu de contrées lointaines, la situation pourrait sembler irréaliste, de celles qui hantent les contes et guident les pas étonnés d'un Gulliver confronté au jeu des grandeurs relatives. Depuis bientôt une vingtaine d'années, deux Etats voisins se disputent un nom - Macédoine. Au moment de l'éclatement yougoslave, en 1991, l'ancienne République socialiste de Macédoine (*Socijalistička Republika Makedonija*) devenue Etat indépendant a pris l'appellation de République de Macédoine (*Republika Makedonija*). Mais la Grèce, dont une région porte cette dénomination et qui considère que celle-ci appartient à son héritage culturel, en conteste l'usage par sa voisine. La querelle pourrait sembler vaine, voire futile, n'était le fait qu'elle constitue désormais l'un des principaux obstacles à l'intégration euro-atlantique de la Macédoine. Membre de l'OTAN, la Grèce n'a pas hésité à faire usage de son pouvoir de veto pour empêcher la Macédoine de rejoindre l'Alliance. En avril 2008, lors du Sommet de Bucarest, seuls deux (Albanie et Croatie) des trois Etats de la Charte adriatique qui avaient préparé de concert leur candidature ont été invités à devenir membres. Un an et demi plus tard, l'ouverture de pourparlers d'adhésion à l'Union européenne était à son tour reportée en raison de l'opposition grecque. Au nom de l'attachement au principe du consensus, le Conseil européen de décembre 2009 n'a en effet pas suivi les recommandations de la Commission européenne qui estimait la Macédoine prête à engager ce processus. Les Etats membres sont seulement convenus de reconsidérer la candidature macédonienne au printemps 2010, sous présidence espagnole.

Le report des perspectives d'adhésion risquerait pourtant de fragiliser un jeune Etat dans lequel l'accession à l'Union européenne et à l'OTAN constitue l'un des rares projets consensuels. Ce blocage adresse également des signaux ambivalents aux autres pays des Balkans occidentaux en suggérant qu'à tout moment un contentieux bilatéral est susceptible de remettre en cause la politique de conditionnalité définie par l'UE. Il n'en est que plus urgent de retracer les délinéaments d'une controverse qui, en l'espace de deux décennies, s'est partiellement déplacée, complexifiée aussi, tandis que se succédaient les efforts de médiation internationale. Ce faisant, sera éclairée la manière dont la toponymie peut se muer en emblème identitaire lorsqu'elle est mobilisée par des acteurs politiques pour qui l'affirmation de l'appartenance passe par un marquage symbolique des espaces. La reconstitution de la dispute suggèrera en outre la complexité d'une élaboration identitaire macédonienne qui, par-delà les relations avec la Grèce, interroge également la fabrique de la société macédonienne et les relations intercommunautaires en son sein.

Cristallisations et déclinaisons d'un litige

Le différend apparaît peu après la proclamation de l'indépendance de la Macédoine, en septembre 1991 au terme d'un référendum approuvé par 95,09% des participants, mais boycotté par une minorité albanaise inquiète sur son avenir au sein du nouvel Etat (environ un quart de la population). L'ancienne

¹ Une version très abrégée de ce texte a été publiée sous le titre : « Macédoine. La querelle avec la Grèce autour du nom », *Grande Europe*, Focus, mars 2010, à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/grande-europe/focus/18/macedoine.-controverse-avec-grece-autour-du-nom.shtml>

République socialiste de Macédoine (nom qu'elle portait depuis 1963) devient, par soustraction de l'adjectif « socialiste », la République de Macédoine. Craignant une déstabilisation à sa frontière nord et des recompositions géopolitiques qui lui seraient défavorables, la Grèce fait alors partie des pays qui défendent le maintien de la Yougoslavie. Elle redoute qu'une Macédoine indépendante ne remette en cause les frontières héritées des partages territoriaux du début du XX^{ème} siècle. Dans le choix du nom « Macédoine », ses élites voient par ailleurs l'indice d'un irrédentisme latent. Elles appréhendent enfin que leurs voisins ne s'arrogent un droit de regard sur la population slavophone de Grèce septentrionale, considérée en Macédoine comme une « minorité macédonienne ».

Lors du sommet européen de Bruxelles du 16 décembre 1991, la Grèce obtient l'insertion dans la déclaration finale de la mention suivante : « une République yougoslave (...) s'engage, avant qu'elle soit reconnue, à donner des garanties constitutionnelles et politiques assurant qu'elle n'a aucune revendication territoriale vis-à-vis d'un pays voisin membre de la Communauté et à ne pas conduire d'activités hostiles de propagande contre [ce pays], y compris l'utilisation d'une dénomination impliquant des revendications territoriales »². La Commission d'arbitrage chargée d'établir les critères de reconnaissance des Etats issus de l'ex-Yougoslavie se prononce toutefois fin décembre pour une reconnaissance de la Macédoine sous conditions (amendement de la Constitution - ce sera chose faite en janvier 1992 - et renoncement explicite à tout irrédentisme). La Bulgarie, la Turquie et la Russie en prennent argument pour reconnaître l'Etat macédonien. Faute de consensus, les membres de la Communauté européenne s'abstiennent.

L'adoption par la Macédoine en août 1992 d'un drapeau figurant, sur fond rouge, l'étoile à seize branches du soleil de Vergina (retrouvée en 1977 sur une sépulture que l'on pense être celle de Philippe II, le père d'Alexandre le Grand) ne fait qu'accroître le trouble d'un gouvernement grec dont l'intense mobilisation diplomatique et médiatique retarde, sans parvenir à l'empêcher, l'admission du pays au sein des Nations unies en avril 1993. La Macédoine y entre toutefois sous l'appellation provisoire d'Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM). C'est sous ce même nom qu'elle est reconnue par six Etats européens (Allemagne, Danemark, Grande-Bretagne, France, Italie, Pays-Bas) en décembre 1993, puis par les Etats-Unis en février 1994. Le socialiste Andréas Papandréou, porté au pouvoir à l'automne 1993, décide alors de changer de stratégie : il décrète en février 1994 un embargo commercial à l'encontre de son voisin, déjà affaibli par les guerres yougoslaves, les sanctions onusiennes envers la Serbie et sa propre transition vers une économie de marché. Privée d'accès au port grec de Thessalonique, la Macédoine est acculée à la négociation ; mais l'image internationale de la Grèce, traduite par la Communauté européenne devant la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) au printemps 1994, est durablement ternie. De cette double faiblesse résultera la signature à New York en septembre 1995 d'un accord intérimaire qui, à défaut d'apporter une solution au contentieux sur le nom, ouvre la voie à une normalisation des relations bilatérales et pose le cadre (onusien) des futures négociations.

En échange de la levée de l'embargo, la Macédoine accepte de changer d'emblème (le nouveau drapeau figure une étoile stylisée à huit branches), d'amender une nouvelle fois sa Constitution pour confirmer le principe de l'inviolabilité des frontières et les droits souverains de la Grèce sur la question des minorités. En contrepartie, celle-ci reconnaît l'Etat macédonien sous le nom d'ARYM et s'engage « à ne pas s'opposer à la candidature ou à l'adhésion de la seconde partie à des organisations et institutions internationales, multilatérales et régionales dans lesquelles la première partie est membre », à la condition que la Macédoine y soit référée sous cette dénomination³. Euphémisé, le contentieux connaît des

² Sur la position grecque, voir Symeon Giannakos, « The Macedonian Question Reexamined : Implications for Balkan Security », *Mediterranean Quarterly*, 3, été 1992, p.26-47. Pour une approche plus sensible aux argumentaires macédoniens, voir John Shea, *Macedonia and Greece. The Struggle to Define a New Balkan Nation*, Jefferson & London : McFarland & Co., 1997.

³ *Interim Accord signed by Greece and Macedonia in New York, September 13, 1995*, à l'adresse: <http://www.mfa.gov.mk/default1.aspx?ItemID=394> [consultée le 10 février 2010]

reformulations : l'enjeu n'est désormais ni l'existence d'un fait étatique macédonien, ni les risques de revendications territoriales, mais une logique patrimoniale du nom. Les argumentaires grecs n'hésitent d'ailleurs pas à emprunter, par-delà les répertoires déjà évoqués, au droit des affaires (la question du label des produits exportés par des firmes « macédoniennes » de Macédoine et de Grèce). Le médiateur des Nations unies, Matthew Nimitz, effectue des navettes régulières entre les deux pays et leur propose des options successivement rejetées. Pendant ce temps, la Grèce s'impose progressivement comme un partenaire économique incontournable pour la Macédoine et un investisseur influent⁴.

Le litige revient à l'agenda en 2003-2004, lorsque se dessine l'horizon euro-atlantique de la Macédoine. En novembre 2004, les Etats-Unis présidés par George W. Bush reconnaissent le pays sous son nom constitutionnel. Cette mesure, accueillie dans la liesse en Macédoine, confirme les dirigeants grecs dans la conviction que le temps joue en leur défaveur. Timidement, puis explicitement, la Grèce fait savoir à ses partenaires que la résolution du différend constitue à ses yeux un prérequis à toute avancée macédonienne sur la voie de l'intégration. Porté au pouvoir en juillet 2006, le Premier ministre macédonien Nikola Gruevski (VMRO-DPMNE, droite nationaliste) s'en remet quant à lui aux Etats-Unis pour infléchir la position de la Grèce, convaincu que ses élites aspirent à résoudre un contentieux dont elles seraient devenues l'otage. Elu sur une plateforme de restauration de la confiance nationale au lendemain du conflit armé de 2001 qui avait opposé les forces de sécurité macédoniennes à des rebelles albanais, N. Gruevski multiplie en outre les usages politiques du passé, dussent-ils fragiliser les relations avec son voisin. Non content d'édifier des statues « macédoniennes » au profil antique devant le siège du gouvernement, il renomme ainsi l'aéroport de Skopje du nom d'Alexandre le Grand (*Aleksandăr Makedonski* en macédonien) en décembre 2006.

En amont du Sommet de l'OTAN de Bucarest (avril 2008), les efforts de médiation reprennent avec une alacrité inédite. M. Nimitz soumet un nouveau projet de règlement (République de Macédoine (Skopje)). L'offre aurait reçu un assentiment officieux des autorités macédoniennes. Elle est déclinée par la partie grecque. Skopje devra attendre. La majorité VMRO-DPMNE considère alors que seule une alternance politique en Grèce pourrait débloquer la situation⁵. L'élection du socialiste Georges Papandréou en octobre 2009 suscite un élan d'espoir d'autant plus vif que le nouveau premier ministre déclare, lors d'une de ses premières interventions, que la résolution de la querelle constituera l'une de ses priorités. Le *satisfecit* de la Commission européenne en septembre 2009, l'engagement de la présidence suédoise de l'UE en faveur d'une poursuite des élargissements semblent placer le Conseil européen de décembre 2009 sous les meilleurs auspices... Avec les résultats que l'on sait. Pour comprendre la saillance de cette dispute sans céder à la tentation d'une lecture réifiante des phénomènes identitaires en Macédoine et en Grèce, il convient de revenir plus avant sur les politiques du nom et leur contribution au façonnage des imaginaires de l'appartenance.

Nommer pour exister. Imaginaires et politiques du passé

A ceux qui espèreraient résoudre le conflit en vertu d'un principe de véracité historique, l'examen des démarches entreprises en Macédoine comme en Grèce aux fins de produire et d'ancrer dans la durée des identifications nationales montre la vacuité d'une telle approche. Car ce qui se joue dans le litige macédonno-grec ne relève pas d'un ordre de vérité, mais de mises en récit du passé référées au processus

⁴ Ritsa Panagiotou, « Greece and Fyrom : The Dynamics of Economic Relations », *Southeast European and Black Sea Studies*, 8(3), sept. 2008, p.227-251.

⁵ En novembre 2008, la Macédoine a saisi la Cour internationale de justice pour « violation flagrante des obligations qu'impose l'article 11 » de l'Accord intérimaire du 13 septembre 1995 (prévoyant que la Grèce ne s'opposerait pas à la demande d'admission de la Macédoine au sein d'organisations internationales sous son nom onusien) au titre du veto mis à son entrée dans l'OTAN. La CIJ devrait remettre un avis (consultatif) d'ici la fin 2011. Cour internationale de justice, Communiqué de presse, N°.2008/40, 17.11.2008.

d'imagination de la Nation si bien décrit par Benedict Anderson⁶. En Macédoine comme en Grèce, la cristallisation d'identités nationales a été le fruit d'un travail sur le temps et l'espace (la production de continuités historiques et territoriales servant à fonder les revendications du présent) qui date de la période de construction stato-nationale – soit, grossièrement, du XIX^{ème} siècle pour la Grèce et de la seconde moitié du XX^{ème} siècle pour la Macédoine. Les figures de ce récit ont notamment emprunté à un registre de l'autochtonie (l'antériorité de peuplement vue comme fondant des droits politiques) adossé à une politique des toponymes qui visait à imposer une lecture dominante, sinon exclusive, de lieux ayant fait l'objet d'interprétations politiques et savantes plurielles.

Si ces politiques de l'identité ne sont nullement propres à ces deux Etats, ni d'ailleurs à la période récente, elles ont acquis une acuité nouvelle après 1991 sous l'effet conjoint de deux évolutions. La première concerne le jeune Etat macédonien. Contesté dans ses fondements – avec une Eglise orthodoxe autocéphale non reconnue par son homologue serbe, une langue et une nation estimées « bulgares » par la Bulgarie voisine, un emblème national et un nom dénoncés par la Grèce –, fragilisé de surcroît en interne par la difficile coexistence avec une minorité albanaise se sentant discriminée, celui-ci a cherché à conforter son identité singulière en mobilisant l'ensemble des répertoires symboliques à sa disposition (hymne, emblème, monuments, etc.). La seconde évolution a trait à une Grèce confrontée à la réouverture d'un espace balkanique clivé au temps de la guerre froide, qui a vécu ces recompositions géopolitiques comme une menace de « re-balkanisation »⁷. Dans les deux pays, quoique selon des cheminements singuliers, il en est notamment résulté une valorisation accrue des récits nationaux, et de la référence antique en leur sein, qui a accentué les polarisations.

Entité géographique multiculturelle administrée pendant cinq siècles par l'Empire ottoman, la Macédoine s'est retrouvée au croisement des projets nationaux concurrents de la Serbie, de la Bulgarie et de la Grèce au XIX^{ème} siècle. Les élites serbes prennent alors argument de la confession orthodoxe des Slaves de Macédoine pour voir dans cette terre le prolongement de la leur. Outre la foi partagée, les Bulgares soulignent, eux, la très grande proximité linguistique, le rattachement de l'essentiel de la province à l'exarchat bulgare en 1870 et l'identification bulgare d'une partie de ses habitants slaves. Enfin, les Grecs rappellent la présence d'une minorité grecque et se réfèrent à une Macédoine antique intégrée au récit national par le truchement d'un hellénisme ayant fait de la Grèce moderne l'héritière et la continuatrice de la Grèce antique. Chacun traque, dans un passé labile, les traces d'une antériorité quitte à prêter aux patronymes et toponymes recensés dans les archives des significations anachroniques.

En 1912, Bulgarie, Grèce et Serbie s'allient pour enlever à l'Empire ottoman une région en proie depuis 1893 à des troubles liés à l'activisme des combattants de la VMRO (*Vătreshna makedono-odrinska revoljucionna organizacija*). S'estimant lésée par les partages d'après-guerre, la Bulgarie se retourne contre ses anciens alliés. Vaincue, elle doit signer le Traité de Bucarest en août 1913 : la Macédoine est divisée entre la Grèce (51,4%, Macédoine égéenne), la Serbie (38,4% du territoire, Macédoine du Vardar) et la Bulgarie (10,1%, Macédoine du Pirin). C'est au coeur de la Macédoine du Vardar (connue sous le nom de « Serbie du sud » dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes formé en 1918) qu'émerge entre les deux guerres les prémisses d'un sentiment d'appartenance nationale macédonienne. En 1944, la Macédoine (du Vardar) devient l'une des six Républiques constitutives de la nouvelle Fédération yougoslave. Elle est associée à une nation titulaire, macédonienne, et à une langue, le macédonien, dont les canons littéraires sont alors établis par des grammairiens soucieux de la dissocier du bulgare. Le caractère tardif de cette construction nationale conduira maints dirigeants grecs et bulgares à dénoncer l'« artificialité » d'une nation « inventée » par Tito à des fins de politique intérieure (médiatiser les

⁶ Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the origins and the spread of Nationalism*, London : Verso, 1983.

⁷ Georges Prévélakis, « Hellénisation des Balkans ou balkanisation de la Grèce », in : Stéphane Yérasimos (dir.), *Le retour des Balkans, 1991-2001*, Paris : Ed. Autrement, 2002, p.131-143.

rivalités croato-serbes) et régionale (le projet de fédération balkanique abandonné suite à la rupture avec l'URSS en 1948). Dernier venu sur la scène balkanique, le récit historique macédonien s'articule autour de figures héroïques souvent déjà intégrées au panthéon national des pays voisins – une situation à l'origine de violentes controverses historiographiques dès les années 1980⁸.

Accomplissement étatique d'un projet national, l'accession à l'indépendance en 1991 est inscrite dans l'espace à travers un marquage taxinomique du territoire dont chaque rue, chaque bâtiment, chaque monument est appelé à signifier et magnifier le fait national macédonien – non sans provoquer un sentiment d'ostracisme dans la minorité albanaise. Pour les élites dirigeantes macédoniennes, souvent issues de l'ancienne *nomenklatura* yougoslave, l'élaboration identitaire du nouvel Etat doit s'inscrire dans une rupture avec la période socialiste qui n'exclut pas la poursuite de son œuvre d'édification nationale. Les débats relatifs au choix du drapeau appelé à remplacer l'étoile communiste à cinq branches en 1992 reflètent bien ces interrogations sur l'identité et le réordonnement des temporalités⁹. La continuité sera finalement dite dans le maintien du contraste entre un fond rouge et un premier plan de couleur jaune. A l'époque, le choix de l'étoile de Vergina ne s'impose d'ailleurs pas d'évidence. L'influent parti d'opposition, la VMRO-DPMNE, est plutôt favorable au symbole du lion.

De fait, avant 1991, la référence antiquisante n'avait occupé qu'une place secondaire dans le récit national macédonien¹⁰. Une première génération d'historiens avait, dans les années 1950, recherché dans les luttes nationales de la fin du XIX^e siècle les origines de la nation macédonienne. Il fallut attendre la décennie suivante pour que l'historiographie macédonienne incorpore dans cette narration des monarques médiévaux identifiés comme bulgares dans les travaux antérieurs. Au fil des décennies, la nation macédonienne gagne ainsi en profondeur historique tandis que l'histoire nationale embrasse un horizon toujours plus vaste. Néanmoins, jusqu'à la chute du communisme, l'ethnogenèse privilégiée reste slave. Elle ne postule pas l'existence d'une continuité historique entre les Macédoniens slaves d'aujourd'hui et un peuple macédonien antique, qui aurait été distinct de la civilisation hellène. C'est au cours des années 1990, et dans le contexte de la controverse avec la Grèce, que l'historiographie macédonienne – qui s'est déjà démarquée de son prédécesseur yougoslave en dissociant la construction nationale macédonienne du projet révolutionnaire communiste – suggère l'existence d'une telle filiation.

Côté grec, l'importance de la référence antique dans l'imaginaire national – composante centrale de l'hellénisme du XIX^e siècle - a reçu un éclairage nouveau avec la découverte, en 1977, d'un tombeau attribué au roi Philippe de Macédoine dans la nécropole royale de Vergina. Dans les années qui suivent, l'étoile à seize branches fait son apparition sur le fronton de boutiques, sur des plaques d'immatriculation, des vêtements et autres posters, tandis que le renouvellement des manuels scolaires impulsé, au cours des années 1980 dans le cadre de la réforme de l'éducation, accentue la lecture continuiste de l'histoire grecque¹¹. Jusqu'alors parcimonieux, l'emploi de l'expression « Macédoine grecque » se généralise au tournant des années 1990 dans un contexte marqué par la redéfinition des rapports entre centre et périphérie en Grèce même. Cette configuration spécifique explique l'intensité de

⁸ Stefan Troebst, « IMRO + 100=FYROM? The Politics of Macedonian Historiography », in : James Pettifer (ed.), *The New Macedonian Question*, Basingstoke: MacMillan, 1999; Ulf Brunnbauer, « Historiography, Myths and the Nation in the Republic of Macedonia », in : Ulf Brunnbauer (ed.), *(Re)Writing History. Historiography in Southeast Europe after Socialism*, Munster : Lit Verlag, 2004, p.165-200.

⁹ Keith Brown, « Seeing Stars : Character and Identity in the Landscapes of Modern Macedonia », *Antiquity*, décembre 1994.

¹⁰ Ulf Brunnbauer, « Serving the Nation : Historiography in the Republic of Macedonia (FYROM) After Socialism », *Historiein*, 4(4), 2003, p.161-182.

¹¹ Yannis Hamilakis, « 'Learn History!' Antiquity, National Narrative and history in Greek Educational Textbooks », in : Keith Brown and Yannis Hamilakis (eds.), *The Usable Past: Greek Metahistories*, Lanham: Lexington Books, 2003, p.39-68.

l'émotion suscitée, au sein de la société comme des élites, devant ce qui est ressenti comme une atteinte au patrimoine historique de la Grèce.

En la circonstance, l'impulsion remarquable donnée à la politique d'antiquisation de la nation par le gouvernement Gruevski depuis 2006 ne saurait favoriser une détente dans les relations macédonogrecques. Pourtant, l'on aurait tort d'interpréter cette ingénierie du passé national à la seule lumière de la compétition identitaire avec la Grèce. Elle reflète aussi, tout en leur conférant un relief nouveau, les débats relatifs aux définitions de la macédonité qui traversent la société macédonienne. Durant les années 1990, au sein de la population majoritaire, l'échiquier partisan s'est en effet structuré autour d'une opposition entre la VMRO-DPMNE (droite nationaliste) et l'Alliance social-démocrate (SDSM), issue de l'ancienne Ligue des communistes. Le partage entre ces deux forces, un temps associé à la distinction entre anciennes et nouvelles élites, recouvrait notamment une différence de sensibilité sur la question nationale. A une VMRO-DPMNE au nationalisme flamboyant (notamment dans ses relations avec la communauté albanaise) s'opposait une SDSM plus ouverte au dialogue intercommunautaire. La VMRO-DPMNE de Ljubčo Georgievski était par ailleurs soupçonnée d'une posture « pro-bulgare » et le SDSM d'une préférence « pro-serbe » - non dépourvues de connotations historiques. En vérité, les désaccords portaient moins sur l'histoire de la nation macédonienne (les luttes du XIX^{ème} occupant une place centrale dans les deux imaginaires politiques) que sur la revendication par la VMRO-DPMNE de l'héritage révolutionnaire anti-ottoman. L'arrivée de Nikola Gruevski à la tête de cette dernière formation en 2003, puis au gouvernement en 2006, a contribué à remodeler cette polarité. Deux visions de la macédonité - qui recoupent partiellement ces clivages partisans - tendent à se cristalliser : la première enracine le fait macédonien dans l'Antiquité et voit dans le XIX^{ème} siècle un réveil national plus qu'une émergence nationale ; la seconde reste attachée à la filiation slave du peuple macédonien et à sa trajectoire médiévale. Loin d'être confiné aux seules élites politiques, il touche également aux vécus individuels de l'identité macédonienne. Dans certains segments de la société, les usages politiques de la référence antique soulèvent des objections croissantes.

Début février 2010, le lancement officiel - avec animation vidéo en images de synthèse - d'un projet de rénovation de la capitale qui, s'il était mis en œuvre, recouvrirait le centre-ville d'édifices néoclassiques et d'imposantes statues, a mis en évidence ces lignes de fracture¹². La topographie et les composantes architecturales de « Skopje 2014 » exemplifient le récit national tel qu'envisagé par l'actuelle majorité. Entamé dans l'Antiquité (avec la construction d'une Porte antique et l'édification d'une statue en hommage à Alexandre le Grand de 22 mètres de hauteur sur la place *Makedonija*), ce parcours glorieux de la nation macédonienne traverserait Byzance (statue de l'Empereur Justinien), s'arrimerait aux grandeurs médiévales (le Tsar Samuel et les frères Cyrille et Méthode, inventeurs de l'alphabet cyrillique) avant de culminer dans l'œuvre de libération anti-ottomane (Dame Gruev, Goce Delčev) et la résistance antifasciste de la seconde Guerre mondiale (monument dédié au présidium de l'Assemblée antifasciste de libération nationale de la Macédoine, ASNOM). Plusieurs organisations non gouvernementales, dont certaines proches du SDSM, ont dénoncé une initiative urbanistique dispendieuse (son coût est chiffré à 80 millions d'euros, mais estimé par certains membres de l'opposition aux alentours de 300 millions), à l'esthétique contestable et qui offrirait une interprétation controversée de l'histoire du pays. Le 6 février 2010, à l'occasion d'une manifestation organisée sur la place *Makedonija*, l'une des banderoles dénonçait ainsi « des patriotes qui construisent une histoire étrangère au cœur de leur pays »¹³.

Par-delà la mise en saillance d'interprétations clivées de l'identité macédonienne, les politiques du passé du gouvernement Gruevski interrogent également la place des minorités au sein du projet stato-

¹² La vidéo est accessible à l'adresse : <http://www.youtube.com/watch?v=iybmt-iLysU> [consultation le 18 février 2010].

¹³ « Samo verbalno protiv 'Skopje 2014' » [Une opposition seulement verbale à 'Skopje 2014'], *Dnevnik*, 08.02.2010.

national macédonien. Depuis 1991, les membres de la communauté albanaise n'ont eu de cesse de dénoncer ce qu'ils voyaient comme une lecture strictement ethnoculturelle (et non citoyenne) de la macédonité. Aucun des symboles choisis par la Macédoine indépendante n'entraîne en résonance avec les référents culturels d'une communauté musulmane envisagée, aux termes de la Constitution de 1991, comme une « nationalité » (au même titre que les Turcs, les Roms, les Serbes, les Boşniaques, etc.) et non un peuple constitutif. Les très ambitieuses réformes - notamment constitutionnelles - mises en œuvre depuis la fin du conflit de 2001 ont précisément eu pour vocation de permettre aux minorités de s'identifier pleinement au projet étatique macédonien. Mais en retenant une narration historique très liée à la confession orthodoxe et dont les minorités sont largement absentes, l'initiative « Skopje 2014 » ne peut que renforcer le malaise de la communauté albanaise. Soupçonnés par les pouvoirs macédoniens d'être prêts à sacrifier l'appellation du pays sur l'autel de l'intégration à l'OTAN et à l'UE, les Albanais de Macédoine redoutent plus que jamais qu'une prolongation du litige sur le nom ne mette en péril les progrès accomplis sur la voie d'une coexistence apaisée.

Briser le cercle vicieux ?

En février 2010, le médiateur de l'ONU, M. Nimitz, a fait connaître aux autorités macédoniennes la nouvelle offre de négociation grecque : désormais, le gouvernement Papandréou n'exige plus seulement un changement de dénomination inscrit dans la Constitution macédonienne et s'appliquant tant aux relations bilatérales qu'aux usages internationaux. Il demande que soit modifiée l'extension « .mk » des sites Internet macédoniens et que la Macédoine adopte, dans l'usage macédonien officiel, la terminologie utilisée en grec pour désigner les villes et villages de Macédoine grecque¹⁴.

Avec une administration Obama perçue comme moins favorable à la cause macédonienne que celle de son prédécesseur, les espoirs des pouvoirs publics macédoniens reposent désormais presque entièrement sur une médiation de l'Union européenne. Ils espèrent que cette dernière parviendra à monnayer le large soutien financier qu'elle s'apprête à apporter à la Grèce contre des concessions sur la querelle du nom. Il n'est toutefois pas évident qu'un gouvernement grec condamné à administrer une sévère politique d'austérité ait les moyens politiques de faire accepter à son électorat ne serait-ce qu'une ouverture de pourparlers d'adhésion ne présageant pas de l'issue finale donnée au différend. Il y a en tout cas urgence. Depuis plusieurs années, la vie politique macédonienne est suspendue à un enjeu qui consume des ressources humaines précieuses. L'absence de solution alimente en outre une insécurité identitaire gérée par les pouvoirs publics dans un registre nationaliste susceptible de fragiliser la société macédonienne. Comme le faisait justement remarquer le rapporteur slovène de la candidature macédonienne au Parlement européen, Zoran Thaler, les Balkans occidentaux sont comme une bicyclette¹⁵ : tant qu'elle roule, l'équilibre est assuré. Si elle s'immobilise, en revanche...

¹⁴ Entretien avec un membre du cabinet du président macédonien, G. Ivanov, 12 février 2010.

¹⁵ Valentina Pop, « Parliament urges EU to open accession talks with Macedonia », *Euobserver.com*, 10.02.2010.